



Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°5632 du 31 janvier 2022 de Monsieur le Député André Bauler au sujet des commissions payées aux agences immobilières

Tel qu'il a été précisé dans la réponse à la question parlementaire n°5494 du 13 janvier 2022, le ministère de l'Économie étudie actuellement la faisabilité juridique de l'une ou de l'autre intervention, c.-à-d. par voie législative ou par voie réglementaire, pour freiner le cas échéant les commissions facturées par les agents et intermédiaires, l'application d'un taux forfaitaire sur le prix de vente d'un bien étant, de par son caractère incitatif, l'un des facteurs qui contribue à la hausse des prix de l'immobilier.

Luxembourg, le 2 mars 2022

Le Ministre de l'Économie

(s.) Franz Fayot